

DOC
CA1
EA
2010S712
EXF



ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA POUR L'ARCTIQUE

Exercer notre souveraineté
et promouvoir à l'étranger la
STRATÉGIE POUR LE NORD
du Canada



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01063446 0

of the Department of
Foreign Affairs and
International Trade
Ottawa, Canada
K1A 0G2

DOCS

CA1 EA 2010S712 EXF

Statement on Canada's Arctic
sovereignty : exercising
sovereignty and promoting Canada's
Northern strategy abroad. --

B4367698(E) B4367704(F)

DOC c-1

64367704(F)
64367698(E)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
EXERCICE DE LA SOUVERAINETÉ.....	5
PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	11
PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ARCTIQUE.....	16
AMÉLIORER ET DÉCENTRALISER LA GOUVERNANCE : HABILITER LES RÉSIDENTS DU NORD	23
LA VOIE À SUIVRE.....	24
CONCLUSION.....	27

LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE
Foreign Affairs, Trade
and Development Canada
Affaires étrangères, Commerce
et Développement Canada
125 Sussex
Ottawa K1A 0G2

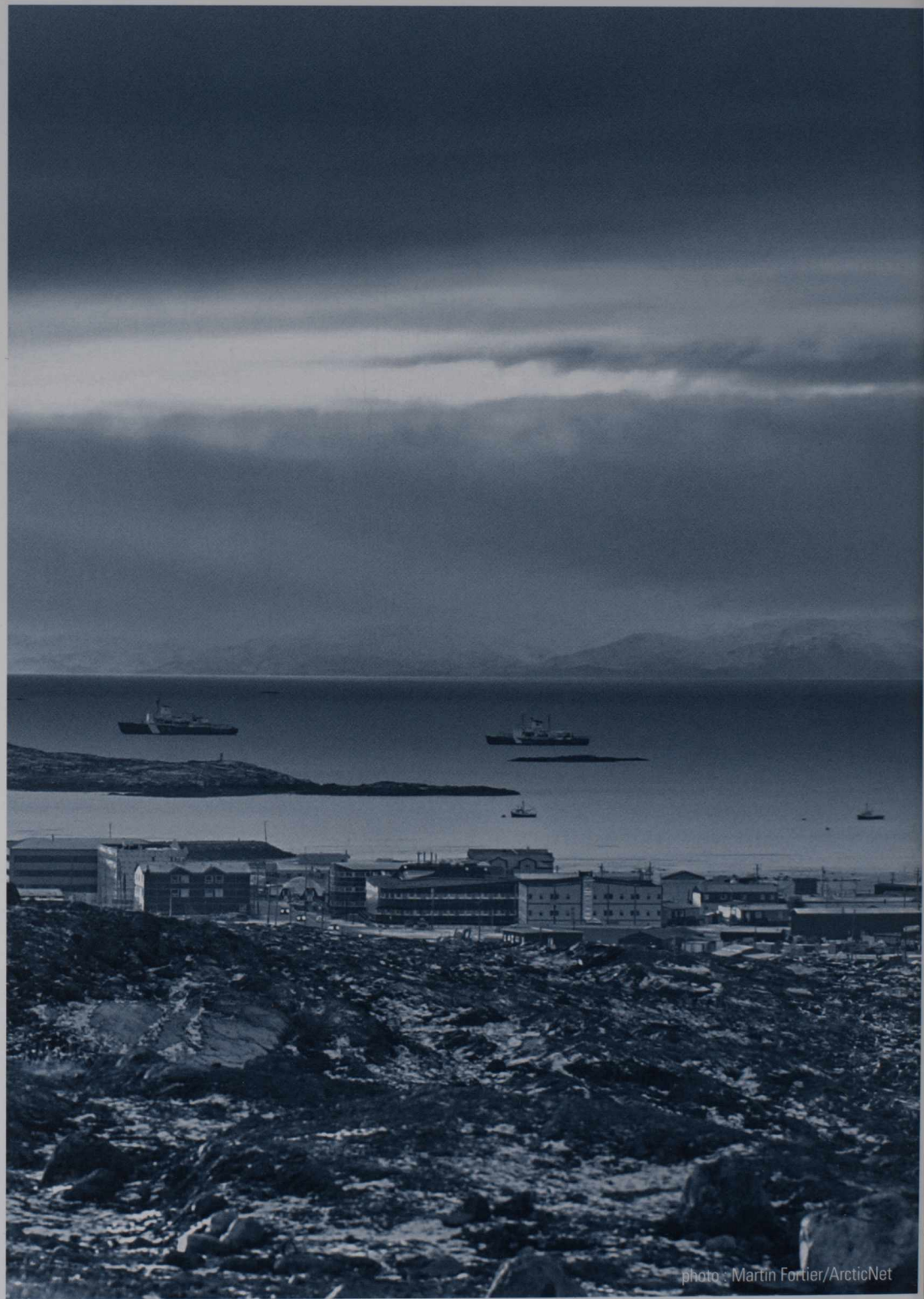


photo: Martin Fortier/ArcticNet

INTRODUCTION

L'Arctique est essentiel à l'identité nationale canadienne. C'est le foyer de nombreux Canadiens, entre autres, des Autochtones, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, ainsi que dans les régions nordiques de certaines provinces canadiennes. L'Arctique fait partie de l'histoire et de la culture canadiennes, ainsi que de l'âme du Canada. Il constitue aussi un énorme potentiel pour l'avenir du Canada. Exercer notre souveraineté sur le Nord canadien, comme sur le reste du Canada, est la priorité absolue de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique.

Nous voulons que l'Arctique soit une région stable et fondée sur le respect des règles, avec des frontières clairement définies, une croissance économique et un commerce dynamiques, des collectivités énergiques ainsi que des écosystèmes sains et productifs. Le présent Énoncé de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique expose les moyens que le gouvernement du Canada mettra en œuvre pour promouvoir cette vision avec leadership et dans un esprit de bonne gouvernance. Elle précise les intérêts qui sont les nôtres dans l'Arctique et la manière dont nous agissons pour les défendre.

2 / 3

L'Arctique et le Nord offrent de nouvelles possibilités et de nouveaux défis, en partie à cause des changements climatiques et de la recherche de nouvelles ressources. L'importance géopolitique de la région et ses implications pour le Canada n'ont jamais été plus grandes. À mesure que le commerce mondial s'intensifiera dans la région, le développement des ressources du Nord jouera un rôle de plus en plus déterminant pour les économies du Nord, les peuples du Nord et l'ensemble de notre pays. Le potentiel du Nord est de plus en plus intéressant pour le Canada, pour les États arctiques et aussi pour d'autres qui sont plus éloignés de la région en soi.

Quoique les possibilités soient grandes, elles posent aussi d'importants défis sociaux, économiques et environnementaux. Certains d'entre eux ont d'importantes dimensions internationales. Avec le temps, la plus grande facilité d'accès de l'Arctique entraînera davantage de circulation et amènera plus de monde dans la région. Bien que positive dans l'ensemble, cette accessibilité pourrait aussi contribuer à une accentuation des menaces environnementales, des incidents de recherche et sauvetage, des urgences civiles et d'éventuelles activités illicites. L'évolution de la région dans son ensemble aura des répercussions majeures pour le Canada et notre rôle en tant que puissance arctique.

Le gouvernement du Canada a lancé l'ambitieuse Stratégie pour le Nord pour réagir à ces possibilités et à ces défis. Notre stratégie définit quatre secteurs où le Canada prend des mesures pour défendre ses intérêts, à l'intérieur du pays comme à l'échelle internationale, et pour aider à libérer le potentiel véritable du Nord : exercer notre souveraineté; promouvoir le développement économique et social; protéger notre patrimoine environnemental; et améliorer et décentraliser la gouvernance. Dans la poursuite de chacun de ces objectifs fondamentaux de sa politique étrangère pour l'Arctique, le Canada s'est engagé à exercer la pleine mesure de sa souveraineté, de ses droits souverains et de sa compétence dans la région.

« L'importance géopolitique de l'Arctique et son intérêt pour le Canada n'ont jamais été aussi grands. C'est pourquoi notre gouvernement a lancé un ambitieux programme pour le Nord fondé sur notre responsabilité intemporelle, imposée par notre hymne national, de voir à ce que le Grand Nord demeure une région forte et libre. »

Le premier ministre Stephen Harper, 28 août 2008, Inuvik, Territoires du Nord-Ouest

Compte tenu de la longueur de son littoral arctique, de son potentiel énergétique et de ressources naturelles du Nord et des 40 p. 100 de sa masse terrestre qui se trouvent dans le Nord, le Canada est une puissance arctique. Nous jouons un solide rôle directeur dans la définition de la gérance, du développement durable et de la protection environnementale de cette région arctique stratégique, et dialoguons avec d'autres pour promouvoir nos intérêts.

Nous allons intensifier nos actions internationales dans les domaines suivants, tout en consolidant les quatre piliers de notre Stratégie pour le Nord :

- ▶ dialoguer avec nos voisins pour régler les différends frontaliers;
- ▶ obtenir la reconnaissance internationale de toute l'étendue de notre plateau continental élargi;
- ▶ assurer la gouvernance de l'Arctique et gérer les enjeux émergents connexes tels que la sécurité publique;
- ▶ instaurer les conditions internationales favorables au développement durable;

- ▶ rechercher des possibilités de commerce et d'investissement dont bénéficieront les résidents du Nord et tous les Canadiens;
- ▶ encourager une meilleure compréhension de la dimension humaine dans l'Arctique;
- ▶ promouvoir une approche de gestion écosystémique auprès des voisins arctiques et des autres pays;
- ▶ contribuer aux efforts internationaux pour atténuer les changements climatiques dans l'Arctique;
- ▶ renforcer nos efforts à l'égard d'autres questions environnementales pressantes;
- ▶ intensifier les activités scientifiques dans l'Arctique et continuer à enrichir l'héritage de l'Année polaire internationale;
- ▶ mobiliser les résidents du Nord en ce qui concerne la politique étrangère du Canada pour l'Arctique;
- ▶ soutenir les organisations participantes permanentes autochtones;
- ▶ offrir aux jeunes Canadiens des moyens de participer au dialogue sur la politique circumpolaire.

4 / 5

EXERCICE DE LA SOUVERAINETÉ

Dans notre politique étrangère pour l'Arctique, le pilier premier et le plus important dans la reconnaissance du potentiel de l'Arctique canadien est l'exercice de notre souveraineté sur le Grand Nord. Le Canada a un riche passé dans le Nord, et la souveraineté du Canada est le fondement qui permettra de réaliser ce plein potentiel, y compris la dimension humaine. Le fondement est solide : la souveraineté du Canada dans l'Arctique est bien établie et de longue date. Elle repose sur un titre historique, lui-même fondé en partie sur la présence d'Inuits et d'autres peuples autochtones, qui remonte à des temps immémoriaux.

« En exerçant notre souveraineté, nous assumons non seulement le devoir qui est le nôtre envers les gens qui peuplent cette frontière nordique, et les générations qui les suivront, mais nous sommes également fidèles à ceux qui nous ont précédés... »

Le premier ministre Stephen Harper, 28 août 2008, Inuvik, Territoires du Nord-Ouest

Le Canada exerce sa souveraineté au quotidien par une bonne gouvernance et une gérance responsable. Il le fait grâce à la vaste gamme de mesures qu'il entreprend en tant que gouvernement — qu'elles soient liées au développement social et économique, à la science et à la recherche dans l'Arctique, à la protection de l'environnement, aux opérations des Forces canadiennes ou aux activités de la Garde côtière canadienne ou de la Gendarmerie royale du Canada. Nous exerçons notre souveraineté dans l'Arctique par des lois et règlements, comme nous le faisons ailleurs au Canada.

Nous mettons toutes les ressources du gouvernement du Canada au service de l'exercice de notre souveraineté, de nos droits souverains et de notre compétence dans l'Arctique. Nous adoptons une approche pangouvernementale. Depuis leur entrée en fonctions, le premier ministre et beaucoup de ministres fédéraux se sont rendus périodiquement dans le Nord canadien. En outre, signalons à titre de preuve supplémentaire de la priorité que le gouvernement du Canada accorde au Nord, la réunion des ministres des Finances du G-7 au Nunavut, en février 2010.

Depuis 2007, le gouvernement du Canada a annoncé un certain nombre d'initiatives qui doivent nous permettre d'améliorer notre capacité dans le Nord et d'y exercer notre souveraineté de manière responsable. Mentionnons, entre autres, de nouveaux engagements qui permettent au Canada de mieux contrôler, protéger et patrouiller ses espaces terrestres, maritimes et aériens arctiques et d'évoluer au même rythme que la région.

Dans les dix prochaines années, le Canada lancera un nouveau brise-glace polaire. Il sera le brise-glace le plus puissant et le plus gros qu'ait jamais eu la Garde côtière canadienne.

La Stratégie de défense *Le Canada d'abord* donnera aux Forces canadiennes les outils nécessaires pour augmenter leur présence dans l'Arctique. Dans le cadre de cette

stratégie, le Canada se dote de nouveaux navires de patrouille, capables d'opérations durables dans la glace de l'année pour assurer une surveillance étroite de nos eaux alors qu'elles s'ouvrent graduellement et que l'activité maritime y augmente. Pour soutenir ces navires et les autres bateaux du gouvernement canadien qui sont actifs dans le Nord, le Canada construit, à Nanisivik, des installations où les bateaux pourront accoster et se réapprovisionner.

En outre, le Canada élargit le nombre et les capacités des Rangers canadiens, qui sont principalement originaires des collectivités autochtones et assurent une présence militaire, en plus d'être « les yeux et les oreilles » du Canada dans ses régions les plus éloignées. De plus, il établira le nouveau Centre de formation des Forces canadiennes dans l'Arctique, à Resolute Bay.

Le Canada et les États-Unis travaillent ensemble pour mieux surveiller et contrôler l'espace aérien nordique dans le cadre du NORAD, le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord. De plus, les Forces canadiennes bénéficieront de nouvelles technologies pour accroître leur capacité de surveillance de notre territoire et de ses approches.

6/7

L'opération Nanook, qu'exécutent tous les ans les Forces canadiennes dans l'Arctique canadien pour affirmer notre souveraineté, témoigne de la volonté de notre gouvernement de protéger notre espace aérien, notre territoire et nos mers dans le Nord, et d'affirmer l'autorité qu'il exerce sur ceux-ci. En 2010, l'opération Nanook comprendra une collaboration avec les États-Unis et le Danemark, afin d'améliorer l'interopérabilité et de procéder à une intervention collective en vue de pallier les nouvelles difficultés transfrontalières.

L'accroissement de cette capacité canadienne témoigne de la présence du Canada dans cette région et fera aussi en sorte que nous sommes mieux préparés à réagir aux imprévus.

À l'avenir, notre programme international complétera ces efforts. Le Canada poursuivra dans l'Arctique les trois secteurs prioritaires suivants : chercher à résoudre les enjeux frontaliers; obtenir la reconnaissance internationale de toute l'étendue de notre plateau continental élargi où nous pourrions exercer notre souveraineté sur les ressources des fonds et du sous-sol marins; et assurer la gouvernance de l'Arctique et gérer les enjeux émergents connexes tels que la sécurité publique.

La première priorité sera, pour le Canada, de chercher à régler les différends frontaliers dans l'Arctique, en conformité avec le droit international. Notre souveraineté sur les terres et les îles de l'Arctique n'est pas contestée, sauf en ce qui concerne l'île de Hans, une île canadienne d'une superficie de 1,3 kilomètre carré, que revendique le Danemark.

Le Canada contrôle toute la navigation maritime dans ses eaux territoriales arctiques. Il a cependant un désaccord avec les États-Unis concernant la frontière maritime dans la mer de Beaufort (environ 6 250 milles marins carrés) et un autre avec le Danemark touchant une petite partie de la frontière maritime dans la mer de Lincoln. Tous ces désaccords sont bien gérés et ne posent aucun problème pour le Canada sur le plan de la défense. Ils ne compromettent en rien la capacité du Canada de collaborer et de coopérer avec ses voisins arctiques. Le Canada continuera à gérer ces différends frontaliers distincts et cherchera aussi, en priorité, à collaborer avec ses voisins pour examiner la possibilité de les résoudre en conformité avec le droit international.

La deuxième priorité sera, pour le Canada, d'obtenir la reconnaissance internationale de toute l'étendue de notre plateau continental élargi, où nous pouvons exercer nos droits souverains sur les ressources des fonds et du sous-sol marins. La majorité des ressources naturelles connues de l'Arctique se trouvent dans les zones économiques exclusives des États arctiques, soit 200 milles marins à partir des côtes. Les États ont le droit souverain exclusif d'explorer et d'exploiter les ressources marines biologiques ou non biologiques, à l'intérieur de leurs zones économiques exclusives. Les États côtiers de l'Arctique ont aussi des droits sur les ressources existantes de leur plateau continental élargi au-delà de leurs zones économiques exclusives.

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) reconnaît explicitement les droits des États côtiers, comme le Canada, sur les ressources naturelles des fonds et du sous-sol marins au-delà de la limite des 200 milles marins à partir de leurs côtes et définit une procédure selon laquelle un État peut déterminer les limites jusqu'où il peut exercer ces droits. Le Canada présentera en décembre 2013 son mémoire à la Commission des Nations Unies sur les limites du plateau continental, et procède actuellement aux travaux scientifiques, techniques et juridiques nécessaires à la délimitation des limites extérieures de son plateau continental. Des véhicules sous-marins autonomes — dotés de la technologie canadienne — sont utilisés pour recueillir certaines données indispensables. Le

Canada investit beaucoup pour obtenir la reconnaissance internationale de toute l'étendue de son plateau continental dans les océans Arctique et Atlantique.

Les autres États côtiers de l'Arctique ont aussi des plateaux continentaux élargis et se livrent à des démarches semblables. Afin d'optimiser la collecte de données dans un environnement physique difficile, de favoriser l'échange de renseignements et de réduire au minimum les différends éventuels, le Canada collabore étroitement avec les États côtiers voisins dans l'Arctique. Nous agissons sur une base prioritaire pour faire en sorte que le mémoire du Canada soit bien fondé à l'expiration du délai en 2013. Tout chevauchement avec les mémoires d'États voisins sera résolu par des moyens pacifiques, conformes au droit international.

Au-delà des étapes concrètes sur les frontières, le programme de souveraineté du Canada portera également sur la gouvernance en Arctique et la gestion des enjeux émergents connexes tels que la sécurité publique. De plus en plus, le monde tourne son attention vers le Nord. De nombreux intervenants, bien éloignés de la région elle-même, cherchent à y jouer un rôle et, dans certains cas, remettent en question la gouvernance de l'Arctique. Bien qu'un grand nombre de ces intervenants puisse apporter une contribution dans l'aménagement du Nord, le Canada ne reconnaît pas la prémisse que l'Arctique ait besoin d'une structure de gouvernance refondue ou d'un cadre juridique. Le Canada n'accepte pas, non plus, que les États nations de l'Arctique soient incapables de dûment gérer le Nord, alors qu'il subit des changements fondamentaux.

8 / 9

Le Canada, comme les autres États arctiques, soutient le cadre juridique international solide qui s'applique à l'océan Arctique. L'UNCLOS, plus particulièrement, comme il a été mentionné précédemment, offre le cadre juridique de définition des limites des plateaux continentaux et va bien au-delà pour traiter de la protection de l'environnement marin, de la liberté de navigation, de la recherche scientifique marine, de la conservation et de l'utilisation des ressources marines biologiques et d'autres utilisations de la mer.

De nouveaux défis se dressent toutefois au sein de ce vaste cadre juridique. Jusqu'à présent, l'inaccessibilité de l'océan Arctique a signifié que la région était largement protégée des problèmes de sécurité et d'application de la loi qui sont présents dans les régions plus au sud. Cependant, la diminution de la concentration de glace se traduira, avec le temps, par une hausse de la navigation, du tourisme et du développement économique dans la

région de l'océan Arctique. Certes, il faudra sans doute plusieurs décennies pour réaliser toute l'ampleur de ces changements, mais le Canada et les autres pays côtiers de l'océan Arctique doivent commencer à se préparer à une circulation plus dense dans la région et qui aura parfois des effets négatifs.

Il sera essentiel de trouver des solutions régionales, étayées par des décisions législatives fortes dans les États arctiques. Le Canada collaborera avec d'autres pays arctiques, par le truchement du Conseil de l'Arctique¹ (le principal forum de collaboration entre les huit États arctiques), avec les cinq pays côtiers de l'océan Arctique sur les enjeux particulièrement importants pour l'océan Arctique, et de manière bilatérale avec ses principaux partenaires arctiques, plus particulièrement les États-Unis.

Nous devons envisager comment réagir à des enjeux tels que les interventions d'urgence et les capacités de recherche et sauvetage et les problèmes éventuels associés aux urgences (y compris environnementales), au crime organisé, au trafic de stupéfiants et à la traite de personnes. L'effort entrepris par le Conseil de l'Arctique pour négocier un accord de recherche et sauvetage pour l'Arctique constitue une initiative importante. L'échange de renseignements, la coordination des efforts et la mise en commun des ressources sont autant de façons concrètes par lesquelles la collaboration pourrait être efficace.

La récente rencontre des ministres des Affaires étrangères des pays côtiers de l'océan Arctique est une étape importante non seulement pour intensifier notre collaboration sur l'établissement des limites du plateau continental, mais également pour encourager la réflexion sur les questions émergentes touchant la région. Cette rencontre a permis de démontrer publiquement le leadership du Canada et son partenariat avec les autres États côtiers en faveur d'une gestion responsable de l'océan Arctique.

La protection de la souveraineté nationale, et de l'intégrité de nos frontières, est la première responsabilité d'un gouvernement national. Nous sommes résolu à protéger la souveraineté canadienne dans tout notre territoire arctique.

¹ Le Conseil de l'Arctique réunit huit États membres (le Canada, le Danemark, les États-Unis, la Russie, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède) et six groupes autochtones de l'Arctique appelés participants permanents.

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

La création d'une économie nordique dynamique et durable et l'amélioration des conditions de vie des résidents de la région sont un élément essentiel de la réalisation du véritable potentiel du Nord canadien et représentent des moyens importants d'exercer notre souveraineté.

« Le Nord est non seulement une terre d'une beauté pure et majestueuse qui a inspiré des générations d'auteurs, d'artistes et d'aventuriers, qui abrite une riche culture façonnée au cours des millénaires par la sagesse des peuples autochtones, mais il a aussi le potentiel d'être un atout économique transformateur pour le pays. »

Le premier ministre Stephen Harper, 18 août 2009, Iqaluit, Nunavut

Le potentiel de création de richesse et d'emplois par la mise en valeur des ressources biologiques et non biologiques est considérable. Le Canada est le troisième producteur de diamants au monde. On estime que l'Arctique renferme un cinquième des réserves pétrolières mondiales. Voilà pourquoi le gouvernement du Canada investit considérablement dans la cartographie du potentiel énergétique et minéral du Nord. Gérée de façon responsable, l'incroyable richesse du Canada, dont ses ressources marines biologiques comme les pêches, contribuera à la prospérité des résidents du Nord et de tous les Canadiens pendant des générations. Ces ressources peuvent être et seront la pierre angulaire d'une activité économique durable dans le Nord et la clé d'une ère de prospérité pour les communautés autochtones et nordiques.

10 / 11

En plus d'investir dans la cartographie du Nord, le gouvernement du Canada a pris divers engagements récents visant à promouvoir le développement socioéconomique du Nord. Entre autres, mentionnons des mesures pour améliorer la réglementation dans l'ensemble du Nord, pour répondre aux besoins d'infrastructure, notamment de logements, la création de l'Agence canadienne de développement économique du Nord et le soutien au perfectionnement des compétences et au développement de l'emploi des Autochtones.

Assurer le développement durable de l'Arctique implique de collaborer étroitement avec les gouvernements territoriaux et septentrionaux et, par le truchement d'institutions

internationales clés, comme le Conseil de l'Arctique, d'établir des communautés autonomes, en santé et dynamiques. Le bien-être des gens du Nord — ses résidents et ses collectivités — est fondamental.

Le Canada fera la promotion active du développement économique et social du Nord sur le plan international et dans trois volets clés : prendre des mesures pour créer des conditions internationales favorables à un développement durable; rechercher des possibilités de commerce et d'investissement dont bénéficieront les résidents du Nord et tous les Canadiens; et encourager une meilleure compréhension de la dimension humaine de l'Arctique pour améliorer la vie des résidents de cette région.

Premièrement, le Canada prendra des mesures pour créer des conditions internationales favorables au développement durable dans l'Arctique pour compléter ses mesures internes qui favorisent le développement économique. Cela implique qu'il faut non seulement comprendre les possibilités et les défis que présente la mise en valeur de l'énergie et des ressources de l'Arctique, mais aussi concevoir des règlements, des lignes directrices et des normes à cet égard, en prenant appui sur la science et la recherche propres à l'Arctique, dont le savoir traditionnel. Ces mesures ne seront jamais plus essentielles que dans le domaine du développement pétrolier et gazier.

À titre de superpuissance émergente en matière d'énergie propre, le Canada continuera de soutenir une exploitation gazière et pétrolière responsable et soutenue dans le Nord. À l'instar du reste de la communauté internationale, nous avons été témoins des conséquences environnementales, économiques et sociales désastreuses du déversement de pétrole dans le golfe du Mexique.

Le Canada reconnaît et apprécie l'importance d'une collaboration étroite avec les autres États de l'Arctique, et prendra les mesures nécessaires pour éviter qu'un tel drame se produise dans les eaux canadiennes. À l'échelle nationale, le Canada fait preuve de leadership en ce qui concerne les exigences relatives à la sécurité et à l'environnement de l'Arctique qui s'appliquent au forage en mer grâce à l'examen entrepris par l'Office national de l'énergie. En outre, les Canadiens et nos voisins de l'Arctique peuvent être assurés qu'aucun forage ne sera effectué dans les profondeurs de la mer de Beaufort du Canada avant au moins 2014.

Le Canada est partie à de nombreuses ententes bilatérales et multilatérales et participe activement au sein de diverses tribunes internationales, dont le Conseil de l'Arctique, sur des questions liées à la protection de l'environnement marin. Au lendemain du déversement de pétrole dans le golfe du Mexique, nous poursuivons notre collaboration aux niveaux appropriés, particulièrement avec les États-Unis et le Danemark/Groenland en raison de nos intérêts communs concernant l'environnement marin de l'Arctique.

Dans une évaluation menée en 2007, le Conseil de l'Arctique a examiné les incidences des activités d'exploitation pétrolière et gazière dans l'Arctique, ainsi que les répercussions potentielles de toute activité future en ce domaine. L'évaluation des activités pétrolières et gazières a permis de constater que s'il y a eu d'importantes activités d'exploration et de production pétrolières et gazières dans certaines parties de l'Arctique, le potentiel d'exploitation à ce chapitre demeure énorme. Il faudra gérer soigneusement les risques que cela représente. Le Canada a contribué pour beaucoup à l'évaluation.

Grâce à une importante participation du Canada, le Conseil de l'Arctique a mis à jour en 2009 ses Lignes directrices sur l'exploitation pétrolière et gazière dans l'Arctique. Ce document comporte des recommandations en matière de normes, de pratiques techniques et environnementales exemplaires, de politique de gestion ainsi que de contrôles réglementaires concernant les opérations pétrolières et gazières dans l'océan Arctique. À la demande du Conseil de l'Arctique pour que tous les pays appliquent ces lignes directrices comme norme minimale dans l'ensemble de l'Arctique, le Canada agira en ce sens et encouragera les autres à faire de même.

12 / 13

La navigation dans l'Arctique constitue un autre domaine qui réclame notre attention. L'Évaluation de la navigation maritime dans l'Arctique faite en 2009 est le premier examen complet des activités de navigation circumpolaires, et donne d'importantes informations sur les activités futures possibles dans ce domaine et sur leurs incidences éventuelles. Entre autres conclusions, l'Évaluation a souligné que la navigation a augmenté de manière significative dans l'Arctique, avec davantage de déplacements vers l'Arctique et entre des destinations arctiques. Cependant, il ne semble pas que les diverses voies navigables intérieures, appelées le passage du Nord-Ouest canadien, soient appelées à devenir une voie de circulation viable à grande échelle à court terme, notamment parce que la glace mobile est imprévisible dans le passage et pose des risques considérables à la navigation. D'autres routes deviendront probablement plus rentables commercialement.

L'évaluation susmentionnée offre aussi des pistes pour améliorer la sécurité maritime dans l'Arctique, protéger les résidents et l'environnement de la région, et construire l'infrastructure maritime de l'Arctique. À partir de ces recommandations, en 2009, les ministres du Conseil de l'Arctique ont donné leur soutien à un code obligatoire concernant la navigation maritime circumpolaire, lequel serait mis en place par l'entremise de l'Organisation maritime internationale (OMI). À titre de membre de l'OMI, le Canada continuera à jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de ce code. Le Canada et les autres États membres du Conseil de l'Arctique ont aussi convenu de travailler ensemble à l'établissement, d'ici 2011, d'un accord international sur les opérations de recherche et sauvetage dans l'Arctique.

Dans le contexte de l'OMI, le Canada a assumé la responsabilité d'émettre les avertissements maritimes et de fournir des services météorologiques afin de faciliter la gestion sûre de la circulation maritime dans deux zones de l'Arctique. Celles-ci couvrent des étendues substantielles des eaux de l'Arctique, y compris le passage du Nord-Ouest. Grâce à cette initiative, le Canada offrira des services qui contribuent à atténuer les risques associés à une navigation accrue dans l'Arctique. Ces services serviront également à améliorer la protection de l'environnement marin arctique, à appuyer les résidents du Nord dans leurs activités maritimes et à fournir les services nécessaires à l'exploitation des ressources côtières et marines.

Le Canada tient un rôle clé dans la création de la Commission hydrographique de la région de l'Arctique qui contribuerait à approfondir les connaissances sur les caractéristiques de l'océan Arctique et de son littoral, savoir essentiel à une navigation sans risque. Le Canada a proposé d'accueillir la réunion d'ouverture de cette commission à l'automne 2010.

Deuxièmement, le Canada continuera de rechercher des possibilités de commerce et d'investissement qui profiteront aux résidents du Nord et à tous les Canadiens.

Le Canada resserrera aussi ses liens commerciaux avec les autres États de l'Arctique. Nous avons récemment mis en œuvre un accord de libre-échange avec les membres de l'Association européenne de libre-échange, qui inclut l'Islande et la Norvège. Cet accord pourrait intensifier le commerce et l'investissement entre les régions nordiques de nos pays respectifs. Nous cherchons également à établir de nouvelles relations commerciales

avec les autres États de l'Arctique, afin de créer des liens analogues entre nos régions nordiques respectives. Ces liens commerciaux nordiques peuvent servir de tremplin pour l'expansion de nos relations en matière de commerce et d'investissement non seulement avec nos voisins nordiques immédiats, mais aussi avec les autres États en Asie centrale et en Europe orientale.

L'amélioration du transport aérien et maritime qui facilitera l'accès à travers les régions polaires peut contribuer à faciliter les possibilités d'investissement et de commerce dans l'Arctique. Par exemple, on a investi pour améliorer le port de Churchill, au Manitoba, afin de faciliter les possibilités d'exportation et la circulation du commerce bilatéral avec d'autres ports nordiques.

Troisièmement, le Canada continuera d'encourager une meilleure compréhension de la dimension humaine de l'Arctique, dans le but d'améliorer la vie des résidents du Nord, particulièrement dans le cadre du Conseil de l'Arctique. Produit par le Conseil, le Rapport sur le développement humain dans l'Arctique a constitué la première évaluation exhaustive du bien-être humain dans toute la région. Le Canada continuera d'exercer son leadership dans le cadre des initiatives du Conseil de l'Arctique dans ce domaine et d'accueillir le secrétariat du Groupe de travail sur le développement durable. Par exemple, le Symposium sur les langues autochtones dans l'Arctique de 2008, qui a été organisé par le Conseil inuit circumpolaire du Canada, avec le soutien du gouvernement fédéral, a mis en lumière l'importance de préserver et de renforcer ces langues.

14 / 15

Il est également primordial de se pencher sur les questions de santé humaine dans les communautés du Nord. Le Canada soutient les recherches menées grâce au Conseil de l'Arctique et dans le cadre de l'Année polaire internationale afin que l'on comprenne mieux les différents enjeux et qu'il soit possible d'élaborer et de mettre en place des politiques sanitaires adaptées. Les résultats de la collaboration internationale sont tous axés sur l'amélioration des conditions de santé des résidents de l'Arctique. Le Canada jouera un rôle phare dans le Conseil de l'Arctique sur une large gamme de nouveaux projets sanitaires, notamment la mise au point de l'observatoire de santé circumpolaire, un examen comparatif des systèmes de santé circumpolaires et une étude comparative des lignes directrices circumpolaires en matière de nutrition.

L'engagement du Canada à favoriser le développement économique et social du Nord comporte un respect profond pour le savoir traditionnel, le travail et les activités culturelles des Autochtones. Pour ce qui est de l'avenir, le Canada cherchera à mieux faire comprendre les intérêts, les préoccupations, la culture et les pratiques des résidents du Nord, par exemple, en ce qui concerne les phoques et les ours blancs. Dans ce contexte, le Canada s'est engagé à défendre la chasse aux phoques à l'échelle internationale. Les phoques représentent une ressource naturelle précieuse, et la chasse aux phoques est l'un des piliers de l'économie de nombreuses collectivités rurales de nombreuses régions du Canada, notamment des régions nordiques.

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ARCTIQUE

L'environnement arctique est touché par des événements qui se déroulent très loin de cette région. Les changements climatiques sont peut-être l'exemple le plus connu à cet égard. Il s'agit d'un phénomène qui se produit ailleurs que dans l'Arctique, mais qui a des effets dévastateurs sur son environnement unique et fragile. La fonte rapide des glaces marines pluriannuelles de l'Arctique qui en résulte a déjà, et continuera d'avoir, de sérieuses conséquences pour les résidents et les collectivités du Nord. Ce qui se passe dans l'Arctique aura des répercussions mondiales qui accéléreront les changements climatiques ailleurs.

Une solide protection environnementale, élément essentiel du développement durable, commence d'abord chez soi et représente une autre manière importante, pour le Canada, d'exercer sa souveraineté dans le Nord. Le Canada est depuis longtemps à l'avant-garde de la protection de l'environnement arctique. Dès les années 1970, il mettait en place la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* (LPPEA) afin de protéger son environnement marin, prenant sur lui de promulguer et d'appliquer les lois contre la pollution et pour la sécurité de la navigation à une zone plus vaste des eaux arctiques. En août 2009, le champ d'application de la LPPEA est passé de 100 à 200 milles marins. En outre, les règlements obligeant les navires à destination des eaux arctiques canadiennes et y naviguant à rendre des comptes ont été achevés et sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2010.

« Le Canada assume la responsabilité de la protection environnementale et de l'application de la loi dans ses eaux arctiques. Dans cette région magnifique et inaltérée, nous verrons à assurer une saine gérance du territoire au nom de notre pays et de toute l'humanité. »

Le premier ministre Stephen Harper, 27 août 2008, Tuktoyaktuk, Territoires du Nord-Ouest

Ces mesures et d'autres, comme les plans visant à établir une aire marine nationale de conservation dans le détroit de Lancaster, envoient au monde un message clair. Le Canada se charge de la protection environnementale et de l'application de la loi dans ses eaux arctiques. Nous démontrons notre bonne gérance de cette magnifique région écologique.

Le Canada est déterminé à planifier et à gérer les activités maritimes et terrestres dans l'Arctique, sur les plans tant national qu'international. Et il entend le faire d'une manière intégrée et exhaustive qui assure un juste équilibre entre la conservation, l'utilisation durable et le développement économique, au bénéfice des utilisateurs et de l'écosystème dans son ensemble. Nous agissons au pays, tout en collaborant sur le plan international. À ce titre, nous agissons des quatre manières suivantes : promouvoir une approche de gestion écosystémique avec nos voisins arctiques et d'autres pays; contribuer aux efforts internationaux pour s'attaquer aux changements climatiques dans l'Arctique et soutenir ces efforts; accroître nos efforts en ce qui a trait à d'autres enjeux internationaux urgents, entre autres maintenir et renforcer les normes internationales; et intensifier les activités scientifiques dans l'Arctique et continuer à enrichir l'héritage de l'Année polaire internationale.

16 / 17

Premièrement, le Canada continuera de promouvoir une gestion écosystémique auprès de ses voisins arctiques et des autres pays.

Conformément à la *Loi sur les océans*, le Canada collabore avec les autorités chargées des revendications territoriales, les gouvernements, l'industrie et les collectivités en vue d'adopter une approche écosystémique pour la mer de Beaufort, et il a identifié des espèces marines et repéré des endroits qui revêtent une grande importance écologique. Ces mesures s'inscrivent dans l'approche écosystémique plus vaste pour l'Arctique, adoptée par le gouvernement du Canada et qui comprend également des activités liées à la co-gestion internationale des espèces de l'Arctique dont l'habitat chevauche les frontières

nationales (caribous, ours blancs, oiseaux, etc.). Ces activités se situent dans le cadre de conventions et d'accords internationaux, comme la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, le Traité sur les oiseaux migrateurs et l'Accord sur la conservation des ours blancs. La science et les recherches internationales menées en collaboration dans l'Arctique représentent un aspect fondamental de la participation du gouvernement du Canada à de tels accords.

Le Canada et ses voisins de l'Arctique sont les gardiens d'animaux sauvages uniques, comme les ours blancs. Dans le cadre de nos efforts pour mieux connaître les ours blancs et leur habitat, le gouvernement du Canada reconnaît l'importance du savoir traditionnel des Autochtones et le besoin d'y avoir recours parallèlement à la science occidentale.

Le Canada a signé un protocole d'entente avec les États-Unis pour la conservation et la gestion des populations partagées d'ours blancs. En outre, le Canada a négocié des accords avec d'autres États de l'Arctique en vue de gérer conjointement les populations d'ours blancs, de narvals et de bélugas. Il faut poursuivre ces efforts afin de gérer d'autres espèces communes.

Dans le cadre de son mandat, le Conseil de l'Arctique joue un rôle de premier plan en ce qui concerne l'identification des grands écosystèmes marins dans la région et la détermination des pratiques exemplaires en matière de gestion des océans. Le Canada jouera un rôle de chef de file dans le cadre de l'étude de l'océan Arctique menée par le Conseil de l'Arctique, et dont l'objectif est de renforcer et de garantir le développement durable de la région. Pour assurer une meilleure gestion de l'océan Arctique, nous collaborerons avec les autres partenaires et utilisateurs intéressés, de même que par l'intermédiaire d'organisations régionales et internationales, notamment le Conseil de l'Arctique et l'OMI.

L'année 2010 est l'Année internationale de la biodiversité, et l'Arctique retient donc considérablement l'attention. Le Canada continuera à diriger le Programme de surveillance de la biodiversité circumpolaire afin de s'assurer que les renseignements sur l'état et les tendances des espèces et des écosystèmes de l'Arctique sont disponibles et appuie des initiatives comme l'Évaluation de la biodiversité de l'Arctique. Le Conseil a récemment élaboré un répertoire des tendances des espèces de l'Arctique, un outil utile pour les décideurs qui facilite la gestion des populations animales de

l'Arctique et les prévisions d'évolution. Grâce à ce répertoire, qui présente les espèces et les groupes qui subissent des changements rapides, il sera plus facile de prévoir les tendances.

Le Canada continuera de mettre sur pied des zones terrestres et marines protégées dans l'Arctique et de surveiller la biodiversité et l'intégrité écologique. Le Canada reconnaît que les zones écologiquement vulnérables constituent un élément essentiel dans la conservation des espèces arctiques, notamment les ours blancs, les caribous, les oiseaux migrateurs, les mammifères marins et d'autres espèces aquatiques. Ces zones vulnérables jouent un rôle clé dans la survie et le rétablissement d'espèces en péril. Elles représentent également d'excellentes occasions d'écotourisme pour un marché grandissant de visiteurs canadiens et étrangers.

Le Canada a réalisé des progrès importants en ce qui concerne l'établissement de zones protégées sur plus de 10 p. 100 de son territoire dans le Nord : 80 zones ont été ainsi protégées et elles couvrent près de 400 000 kilomètres carrés. Ces zones comprennent 11 parcs nationaux, six réserves nationales fauniques et 16 refuges d'oiseaux migrateurs; elles serviront à protéger l'habitat de diverses espèces.

18 / 19

Le Canada continue de planifier l'établissement de zones protégées additionnelles dans le Nord et a un programme ambitieux visant à agrandir le réseau de parcs nationaux, y compris la création de trois nouveaux parcs nationaux. Le gouvernement du Canada poursuit ses efforts, en consultation avec les collectivités et l'industrie, en vue d'ajouter près de 70 000 kilomètres carrés de territoire au réseau des zones protégées du Nord canadien. Le Canada met actuellement la dernière main à un cadre stratégique pour le réseau national des zones marines protégées qui orientera l'établissement de zones marines protégées, y compris cinq écorégions marines dans l'Arctique. La création de la majorité des parcs nationaux existants dans l'Arctique s'est effectuée parallèlement à des négociations sur les revendications territoriales, tout comme le sont les nouvelles propositions de parc national.

Deuxièmement, le Canada continuera de contribuer activement aux efforts internationaux visant à contrer les changements climatiques dans l'Arctique, y compris sur les plans de l'atténuation et de l'adaptation. Les changements climatiques ont une incidence disproportionnée sur l'Arctique, et l'Évaluation de l'impact du changement climatique dans l'Arctique menée par le Conseil de l'Arctique en 2004 a contribué à sensibiliser le monde à ce problème.

Le Canada reconnaît que les changements climatiques constituent un défi à l'échelle internationale et nécessite une solution mondiale. À cette fin, le gouvernement est déterminé à participer aux efforts internationaux en prenant des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre du Canada au moyen d'une intervention soutenue à l'échelle nationale en vue d'établir une économie faible en carbone, en collaborant avec nos partenaires nord-américains et en prenant des engagements constructifs avec nos partenaires internationaux afin de négocier un régime international en matière de changements climatiques juste, exhaustif, efficace sur le plan environnemental et fondé sur l'Accord de Copenhague. Le Canada continue de contribuer très activement à ces négociations internationales. Dans toutes les tribunes pertinentes, il veillera à ce que l'ensemble unique des problèmes de l'Arctique liés aux changements climatiques reçoive toute l'attention voulue.

De nouvelles études laissent entendre que certains facteurs à court terme ont une incidence sur le rythme des changements climatiques. À la réunion de 2009 du Conseil de l'Arctique, les ministres ont approuvé la formation d'un groupe de travail sur les « agents de forçage climatique éphémères » dans l'Arctique. Ces agents climatiques, par exemple le carbone noir², contribuent considérablement au changement climatique, mais pourraient être contrôlés beaucoup plus rapidement que les facteurs à long terme, comme le dioxyde de carbone. Le groupe de travail dressera la liste des mesures existantes ou nouvelles visant à réduire les émissions de ces facteurs et recommandera d'autres mesures immédiates.

Le Canada continuera de participer activement aux initiatives concernant l'adaptation aux changements climatiques. Il a d'ailleurs joué un rôle prépondérant dans le récent projet du Conseil de l'Arctique sur la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques dans l'Arctique. L'une de ses principales contributions a été de faire reconnaître l'importance de la participation des collectivités dans la planification et la mise en œuvre de cette adaptation. Le Canada reconnaît que l'adoption de mesures plus marquées à cet égard constituera un élément important des négociations sur les changements climatiques après 2012, sous le régime de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Canada jouera un rôle actif et utile dans ces discussions.

² Le carbone noir (suie et méthane), émis par les moteurs des voitures et les incendies, peut noircir la glace et la neige, ce qui accroît la vitesse à laquelle elles fondent.

À l'appui de ces objectifs, le gouvernement du Canada continue de travailler étroitement avec les collectivités et les gouvernements du Nord, afin d'évaluer les risques, les vulnérabilités et les possibilités relativement aux changements climatiques. Au cours des deux dernières années, plus de 60 projets financés dans l'Arctique canadien ont mené à l'élaboration de plans d'adaptation communautaires et régionaux, ce qui a amélioré les connaissances et la compréhension des incidences liées au climat et a favorisé l'établissement de partenariats solides essentiels à la mise en œuvre des mesures d'adaptation.

Troisièmement, le Canada accentuera ses efforts relativement à d'autres questions environnementales urgentes, y compris l'application et le renforcement des normes internationales, s'il y a lieu. Il continuera de participer à la négociation d'un régime international sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des bénéfices découlant de leur utilisation, dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Partout dans le monde, des chercheurs s'intéressent aux ressources génétiques trouvés dans des environnements extrêmes, comme l'Arctique. Nous reconnaissons l'importance de ces questions pour les résidents et les collectivités du Nord.

20 / 21

Les polluants organiques persistants et le mercure émis loin de l'Arctique ont de graves conséquences pour les résidents de la région. Le Canada et le Conseil circumpolaire inuit³ ont joué un rôle majeur dans la négociation de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Le Canada continuera de s'attaquer aux problèmes découlant de ces contaminants, notamment par des pratiques de gestion des déchets dans le Nord, et participera de près aux négociations mondiales visant à réduire les émissions de mercure.

Le Canada donne un exemple à l'échelle internationale avec son Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux. Le gouvernement versera 3,5 milliards de dollars sur 15 ans afin de régler le problème des sites contaminés fédéraux, dont la majorité des ressources seront directement attribuées aux sites contaminés du Nord. Le Canada contribue aux efforts internationaux visant à réduire les émissions de mercure à l'aide d'un plan visant à mettre en œuvre de nouvelles normes en matière de performance environnementale qui réduiront les émissions de gaz à effet de serre et de polluants comme le mercure provenant

³ Anciennement la Conférence circumpolaire inuite.

des centrales électriques alimentées au charbon. Un accord international sur la réduction des émissions de mercure aidera à atténuer les effets du mercure sur la santé et l'environnement des Canadiens, particulièrement dans le Nord.

Quatrièmement, le Canada veillera à intensifier les activités scientifiques dans l'Arctique et à enrichir l'héritage de l'Année polaire internationale. Les activités scientifiques portant sur l'Arctique constituent un fondement solide pour la Stratégie pour le Nord du Canada, car elles apportent les connaissances nécessaires pour établir des politiques judicieuses et prendre de bonnes décisions, concernant tant les enjeux nationaux qu'internationaux. Pour faire en sorte que le Canada demeure un chef de file mondial dans le domaine de la science de l'Arctique, le gouvernement canadien s'est engagé à établir une nouvelle station de recherche d'envergure mondiale dans le Haut-Arctique, qui servira au Canada et aux autres pays; les travaux sont en cours à cet égard. La station accueillera des équipes de chercheurs dans l'Arctique canadien et, pour soutenir ces efforts, le Canada a également investi pour moderniser les installations de recherche existantes dans plus de 30 sites de l'Arctique.

Le Canada a apporté l'une des plus fortes contributions individuelles nationales à l'Année polaire internationale, et il accueillera l'événement final qui conclura l'année en avril 2012 à Montréal. Le Canada tient également un rôle de premier plan dans le projet de réseaux d'observation de l'Arctique du Conseil de l'Arctique. Son but est d'intensifier l'engagement international en mettant au point des systèmes durables et coordonnés d'observation de l'ensemble de l'Arctique et de partage des données, particulièrement en ce qui concerne les enjeux environnementaux, sociaux, économiques et culturels.

AMÉLIORER ET DÉCENTRALISER LA GOUVERNANCE :

HABILITER LES RÉSIDANTS DU NORD

Le gouvernement du Canada est déterminé à accorder aux résidents du Nord davantage de contrôle sur leur destinée économique et politique. Le Canada prend des mesures en vue d'appuyer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, dans le respect intégral de la Constitution et des lois du Canada. Au cours des dernières décennies, les gouvernements du Nord canadien ont assumé de plus grandes responsabilités dans de nombreux aspects des affaires de leur région. Les progrès se poursuivent à cet égard, et ils représentent une autre façon pour le Canada d'exercer sa souveraineté dans

l'Arctique. Le Nord canadien est aussi le lieu où l'on assiste à certaines des approches les plus novatrices et les plus consultatives de gouvernement au Canada et dans le monde. Au moyen de revendications territoriales et d'ententes d'autonomie gouvernementale, les collectivités autochtones sont en train de mettre au point des politiques et des stratégies élaborées sur place pour relever les défis et saisir les possibilités sociales et économiques qui leur sont propres.

« Nous sommes déterminés à aider la région et ses résidents à réaliser leur véritable potentiel. »

Le premier ministre Stephen Harper, 10 mars 2008, Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest

Le Canada reconnaît et apprécie le rôle important que les gouvernements du Nord, les organisations autochtones de l'Arctique participant au Conseil de l'Arctique (appelées organisations participantes permanentes) ainsi que les autres résidents du Nord continuent de jouer dans l'orientation des initiatives canadiennes sur la scène internationale. La politique étrangère du Canada pour l'Arctique consolide les efforts que nous déployons au pays pour assurer une solide gouvernance dans le Nord, et cela, de trois façons.

22 / 23

Premièrement, le Canada mobilisera les résidents du Nord au chapitre de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique. Grâce au Comité consultatif canadien du Conseil de l'Arctique, les gouvernements du Nord et les organisations participantes permanentes autochtones du Canada⁴ auront la possibilité de participer activement à l'élaboration de la politique canadienne sur les questions concernant l'Arctique. Nous continuerons de nous réunir régulièrement dans le Nord canadien pour trouver des points communs et œuvrer en vue d'atteindre des objectifs communs.

Deuxièmement, le Canada continuera de soutenir les organisations participantes permanentes autochtones sur son territoire, y compris financièrement, pour les aider à contribuer pleinement aux activités du Conseil de l'Arctique. De plus, il incitera les autres États membres du Conseil de l'Arctique à faire de même en ce qui concerne leurs propres organisations participantes permanentes. Le Canada appuiera aussi le maintien du statut

particulier conféré aux organisations participantes permanentes du Conseil de l'Arctique pour les amener à participer activement au processus et permettre de les consulter pleinement. Au fur et à mesure que l'intérêt des intervenants non arctiques grandira à l'égard des travaux du Conseil, le Canada veillera à ce que le rôle central des participants permanents ne soit ni diminué, ni dilué.

Troisièmement, le Canada offrira aux jeunes Canadiens des occasions de participer au dialogue circumpolaire. Le Comité consultatif du Conseil de l'Arctique du Canada a choisi trois jeunes Canadiens pour participer à la réunion ministérielle de 2009 du Conseil de l'Arctique. Leur participation a renforcé la contribution de la délégation canadienne à cette réunion, et cette initiative fructueuse en est une à laquelle le Canada renouvellera son appui.

LA VOIE À SUIVRE

L'importance croissante de l'Arctique et les changements rapides qui s'y opèrent exigent que nous renforçons notre capacité de concrétiser les priorités du Canada sur la scène internationale. Relever les défis et saisir les occasions qui se présentent signifient souvent qu'il faut trouver des façons de travailler avec les autres, par l'intermédiaire de relations bilatérales avec nos voisins de l'Arctique, de mécanismes régionaux comme le Conseil de l'Arctique et d'autres institutions multilatérales.

Les États-Unis sont notre premier partenaire dans l'Arctique, et notre but est un engagement plus stratégique à l'égard des enjeux de l'Arctique. Cela implique de travailler ensemble sur des questions concernant la mer de Beaufort, la science de l'Arctique, les questions autochtones et les questions propres au Nord, et un programme commun que nous pourrions poursuivre quand le Canada, d'abord, puis les États-Unis présidera le Conseil de l'Arctique à partir de 2013. Nous œuvrons aussi de concert avec le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Russie et la Suède pour

⁴ Il y a six organisations participantes permanentes au Conseil de l'Arctique, dont trois qui comptent un nombre important de membres au Canada, soit le Conseil circumpolaire inuit, le Conseil international Gwich'in et le Conseil des Athabascans de l'Arctique.

promouvoir des intérêts communs, tels que le commerce et le transport, la protection de l'environnement, la mise en valeur des ressources naturelles, le rôle des peuples autochtones, la gestion des océans, l'adaptation aux changements climatiques et la coopération scientifique.

Cependant, l'élément essentiel de toute collaboration sera l'acceptation et le respect des points de vue des résidents de la région, ainsi que de la souveraineté des États arctiques. Il faut aussi reconnaître que les États arctiques demeurent ceux qui sont les mieux placés pour assurer le leadership dans la gestion de la région.

Le Canada a été le premier président du Conseil de l'Arctique (1996-1998), une fonction qu'il assumera de nouveau à compter de 2013. Le Conseil de l'Arctique demeure la principale tribune multilatérale apte à favoriser l'avancement de notre politique étrangère pour l'Arctique et la promotion de nos intérêts nordiques. Tribune intergouvernementale de haut niveau fonctionnant par consensus, il a pour mandat de promouvoir les aspects environnementaux, sociaux et économiques du développement durable ainsi que la protection de l'environnement dans la région de l'Arctique. La structure particulière du Conseil réunit les huit États arctiques et les six participants permanents autochtones autour d'un programme commun — améliorer la force et l'efficacité de ce forum multilatéral unique.

24 / 25

Le Canada obtiendra la coopération des gouvernements du Nord et des participants permanents afin de veiller à ce que le Conseil de l'Arctique continue de répondre aux défis et aux possibilités de la région, dans la poursuite de nos intérêts nationaux.

Du point de vue du Canada, le Conseil doit être renforcé afin de s'assurer qu'il pourra relever les défis de demain. Le Canada agira sur plusieurs fronts.

Premièrement, nous chercherons à établir un dialogue stratégique plus étendu avec le Conseil. Jusqu'à maintenant, le Conseil a joué un rôle prépondérant dans les sciences, la recherche, la surveillance et l'évaluation, et l'élaboration de lignes directrices (p. ex. pour le pétrole et le gaz) dans certains domaines. Le Canada assumera un rôle proactif à mesure que le Conseil encouragera la mise en œuvre de lignes directrices, l'établissement de pratiques exemplaires et, au besoin, la négociation d'instruments de politique. La négociation en cours d'une entente régionale sur la recherche et sauvetage (il s'agit de la première

tentative d'établir un instrument ayant force obligatoire dans le cadre du Conseil de l'Arctique) servira de mise à l'essai et alimentera la portée de projets stratégiques futurs. Le Canada s'efforcera aussi de faire en sorte que les activités de recherche du Conseil continuent à se concentrer sur les principaux enjeux émergents afin de s'assurer que le travail stratégique du Conseil est fondé sur des connaissances solides.

Deuxièmement, le Canada pilotera les efforts visant à élaborer un rôle de communication plus stratégique pour le Conseil de l'Arctique. Comme l'Arctique suscite de plus en plus d'intérêt, l'image du Conseil et les renseignements sur l'étendue du travail d'avant-garde que celui-ci effectue doivent être améliorés. À cette fin, l'accroissement du rôle de sensibilisation joué par le Conseil approfondira la compréhension tant des intérêts des États arctiques et des populations que du Conseil et de son mandat.

Troisièmement, le Canada coopérera avec les autres États membres afin de répondre aux besoins structurels de l'organisme. Bien que la nature actuellement informelle de cet organe a bien servi le Canada pendant plusieurs années, les demandes toujours plus nombreuses présentées à l'organisme pourraient nécessiter quelques changements visant à le renforcer. Le Canada travaillera de concert avec d'autres États de l'Arctique à l'élaboration de nouvelles options, y compris en ce qui concerne le rôle du Conseil, les fonctions connexes de secrétariat et les questions de financement.

Au-delà du Conseil de l'Arctique, le Canada œuvrera avec d'autres institutions multilatérales, comme l'Organisation maritime internationale et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en vue de trouver des solutions mondiales à des enjeux tels que la réglementation de la navigation polaire et les changements climatiques. Des organismes propres à l'Arctique, comme le Comité permanent des parlementaires de la région arctique, le Forum nordique et l'Université de l'Arctique, sont des partenaires importants pour divers enjeux.

L'accessibilité accrue de l'Arctique s'est traduite par une perception répandue que la région pourrait devenir une source de conflit. Cela a entraîné un intérêt plus marqué pour l'Arctique au sein de diverses organisations internationales, comme l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Le Canada ne prévoit pas de contestation militaire dans l'Arctique et croit que la région est bien gérée par l'entremise des institutions actuelles, en particulier le Conseil de l'Arctique. Nous continuerons à suivre les discussions sur l'Arctique dans d'autres tribunes internationales quand ce sera nécessaire pour protéger les intérêts du Canada.

Le Canada prend d'autres mesures pour démontrer son leadership, par exemple la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays côtiers de l'océan Arctique qui aura lieu en 2010. De plus, il a établi un nouveau centre régional de politiques et de programmes arctiques à l'ambassade du Canada en Norvège, pour renforcer son interaction et son influence de proximité dans la région. Le Centre international canadien pour la région de l'Arctique s'inscrit dans un vaste effort concerté pour soutenir les objectifs de la politique étrangère canadienne et ses liens avec le commerce par l'analyse, la défense des intérêts et la sensibilisation, afin d'accroître davantage la présence du Canada à l'étranger, pour tout ce qui concerne l'Arctique.

CONCLUSION

26 / 27

Notre politique étrangère pour l'Arctique fera en sorte que nous appliquerons la dimension internationale de la Stratégie pour le Nord. Nous exercerons notre leadership en assurant une gérance responsable, tout en consolidant les assises d'une région sensible aux intérêts et aux valeurs du Canada, forts de notre conviction que le Nord fait partie de notre foyer et de notre destinée.

Grâce à notre politique étrangère pour l'Arctique, nous envoyons aussi un message clair : le Canada a la mainmise sur ses terres et ses eaux arctiques et prend au sérieux son rôle et ses responsabilités de gérance. Le Canada continue à défendre ses intérêts dans l'Arctique. Quand d'autres parties prennent des positions et des mesures qui touchent notre intérêt national, minent les relations de coopération que nous avons bâties ou manquent de sensibilité aux intérêts ou aux perspectives des peuples et des États de l'Arctique, nous réagissons.

La coopération, la diplomatie et le respect du droit international ont toujours été l'approche privilégiée par le Canada dans l'Arctique. En même temps, nous ne faiblirons jamais dans notre engagement de protéger notre Nord.

« Le Grand Nord est notre destinée [...] Et ne pas embrasser sa promesse au moment même où naît son ascendance consisterait à tourner le dos à ce que signifie être Canadien. [...] Car, comme l'avait déclaré ici même le premier ministre Diefenbaker [...] en 1961 : Un nouveau monde émerge au-delà du cercle arctique. C'est ce monde, un nouveau monde pour tous les peuples des régions de l'Arctique, que nous, au Canada, commençons à bâtir. »

Le premier ministre Stephen Harper, août 2008, Inuvik, Territoires du Nord-Ouest

DOC
CA1
EA
2010S712
EXF



STATEMENT ON CANADA'S ARCTIC FOREIGN POLICY

Exercising Sovereignty
and Promoting Canada's
NORTHERN STRATEGY
Abroad



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

1950

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

DOC c.1

b467698(E)

b4367704(F)

TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION	3
EXERCISING SOVEREIGNTY	5
PROMOTING ECONOMIC AND SOCIAL DEVELOPMENT.....	11
PROTECTING THE ARCTIC ENVIRONMENT	16
IMPROVING AND DEVOLVING GOVERNANCE: EMPOWERING THE PEOPLES OF THE NORTH	22
THE WAY FORWARD	24
CONCLUSION	27

Foreign Affairs, Trade and Dev
Affaires étrangères, Commerce et Dév

ADULT AUG 6 2015

Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère

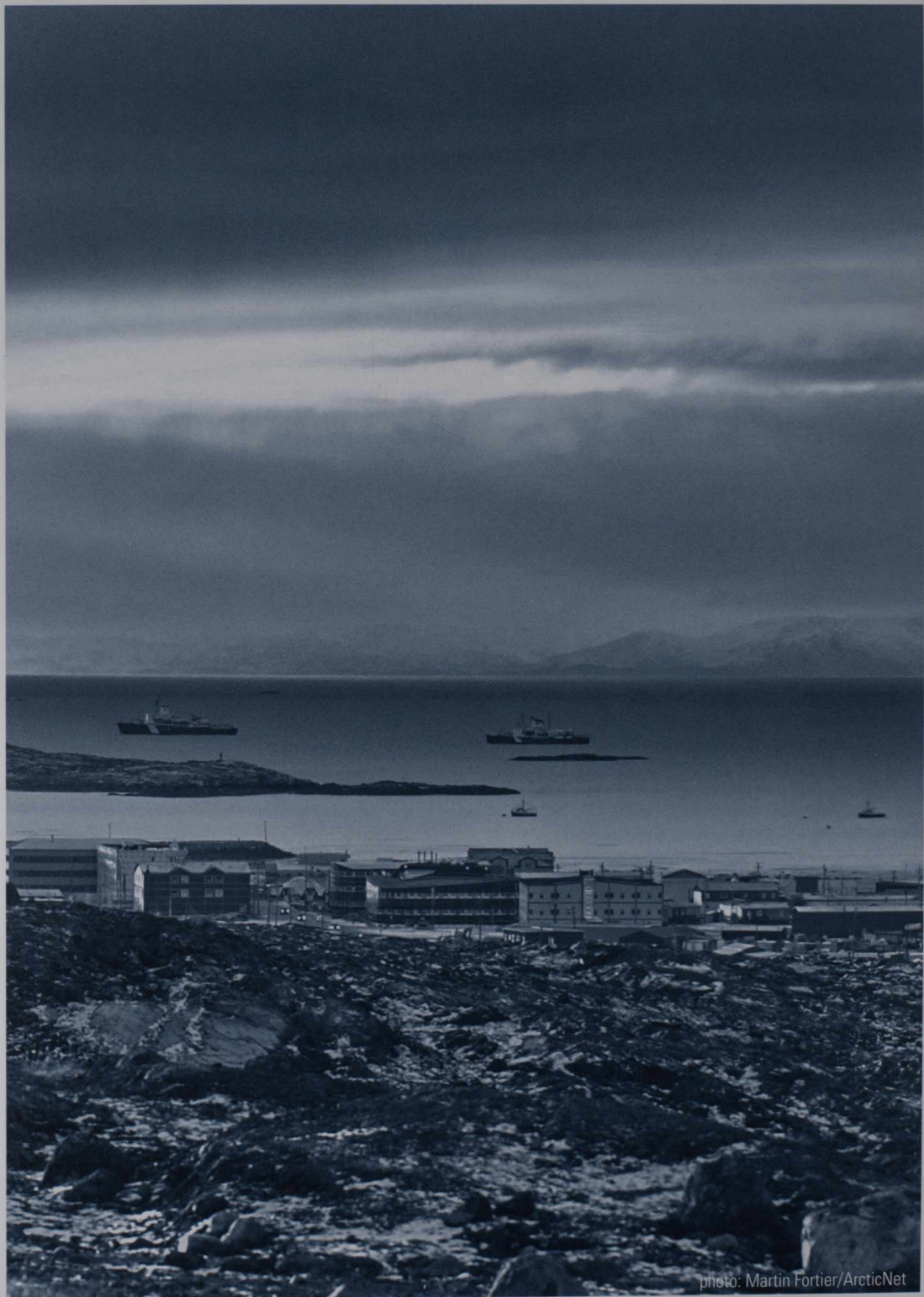


photo: Martin Fortier/ArcticNet

INTRODUCTION

The Arctic is fundamental to Canada's national identity. It is home to many Canadians, including indigenous peoples, across the Yukon, the Northwest Territories and Nunavut, and the northern parts of many Canadian provinces. The Arctic is embedded in Canadian history and culture, and in the Canadian soul. The Arctic also represents tremendous potential for Canada's future. Exercising sovereignty over Canada's North, as over the rest of Canada, is our number one Arctic foreign policy priority.

Our vision for the Arctic is a stable, rules-based region with clearly defined boundaries, dynamic economic growth and trade, vibrant Northern communities, and healthy and productive ecosystems. This Arctic foreign policy statement articulates how the Government of Canada will promote this vision, using leadership and stewardship. It elaborates on Canadian interests in the Arctic and how Canada is pursuing these.

New opportunities and challenges are emerging across the Arctic and North, in part as a result of climate change and the search for new resources. The geopolitical significance of the region and the implications for Canada have never been greater. As global commerce charts a path to the region, Northern resources development will grow ever more critical to Northern economies, to the peoples of the North and to our country as a whole. The potential of the North is of growing interest to Canada, to other Arctic states and, increasingly, to others far from the region itself.

2 / 3

While the opportunities are great, there are also important social, economic and environmental challenges. Some of these have important international dimensions. Over time, increased access to the Arctic will bring more traffic and people to the region. While mostly positive, this access may also contribute to an increase in environmental threats, search and rescue incidents, civil emergencies and potential illegal activities. How the region as a whole evolves will have major implications for Canada and our role as an Arctic power.

The Government of Canada has launched an ambitious Northern Strategy to respond to these opportunities and challenges. Our Northern Strategy lays out four areas where Canada is taking action to advance its interests both domestically and internationally and to help unlock the North's true potential: exercising sovereignty; promoting economic and social development; protecting our environmental heritage; and improving and devolving Northern governance. In pursuing each of these pillars in our Arctic foreign policy, Canada is committed to exercising the full extent of its sovereignty, sovereign rights and jurisdiction in the region.

“ The geopolitical importance of the Arctic and Canada's interests in it have never been greater. This is why our government has launched an ambitious Northern Agenda based on the timeless responsibility imposed by our national anthem, to keep the True North strong and free. ”

Prime Minister Stephen Harper, August 28, 2008, Inuvik, Northwest Territories

Given our extensive Arctic coastline, our Northern energy and natural resource potential, and the 40 percent of our land mass situated in the North, Canada is an Arctic power. We are taking a robust leadership role in shaping the stewardship, sustainable development and environmental protection of this strategic Arctic region, and engaging with others to advance our interests.

As we advance the four pillars of our Northern Strategy, our international efforts will focus on the following areas:

- ▶ engaging with neighbours to seek to resolve boundary issues;
- ▶ securing international recognition for the full extent of our extended continental shelf;
- ▶ addressing Arctic governance and related emerging issues, such as public safety;
- ▶ creating the appropriate international conditions for sustainable development;

- ▶ seeking trade and investment opportunities that benefit Northerners and all Canadians;
- ▶ encouraging a greater understanding of the human dimension of the Arctic;
- ▶ promoting an ecosystem-based management approach with Arctic neighbours and others;
- ▶ contributing to and supporting international efforts to address climate change in the Arctic;
- ▶ enhancing our efforts on other pressing environmental issues;
- ▶ strengthening Arctic science and the legacy of International Polar Year;
- ▶ engaging Northerners on Canada's Arctic foreign policy;
- ▶ supporting Indigenous Permanent Participant organizations; and
- ▶ providing Canadian youth with opportunities to participate in the circumpolar dialogue.

4 / 5

EXERCISING SOVEREIGNTY

In our Arctic foreign policy, the first and most important pillar towards recognizing the potential of Canada's Arctic is the exercise of our sovereignty over the Far North. Canada has a rich history in the North, and Canada's sovereignty is the foundation for realizing the full potential of Canada's North, including its human dimension. This foundation is solid: Canada's Arctic sovereignty is long-standing, well established and based on historic title, founded in part on the presence of Inuit and other indigenous peoples since time immemorial.

“ In exercising our sovereignty...we are not only fulfilling our duty to the people who called this northern frontier home, and to the generations that will follow; we are also being faithful to all who came before us...”

Prime Minister Stephen Harper, August 28, 2008, Inuvik, Northwest Territories

Canada exercises its sovereignty daily through good governance and responsible stewardship. It does so through the broad range of actions it undertakes as a government—whether related to social and economic development, Arctic science and research, environmental protection, the operations of the Canadian Forces or the activities of the Canadian Coast Guard and Royal Canadian Mounted Police. We exercise our sovereignty in the Arctic through our laws and regulations, as we do throughout Canada.

We are putting the full resources of the Government of Canada behind the exercise of our sovereignty, sovereign rights and jurisdiction in the Arctic. We are taking a whole-of-government approach. Since taking office, the Prime Minister and many federal cabinet ministers have made regular visits to Canada's North. Further evidence of the priority the Government of Canada is placing on the North was the meeting of G-7 finance ministers in Nunavut in February 2010.

Since 2007, the Government of Canada has announced a number of initiatives to enhance our capacity in the North and to exercise, responsibly, our sovereignty there. These include significant new commitments to allow Canada to better monitor, protect and patrol its Arctic land, sea and sky and to keep pace with changes in the region.

Within the next decade, Canada will launch a new polar icebreaker. This will be the largest and most powerful icebreaker ever in the Canadian Coast Guard fleet.

The *Canada First* Defence Strategy will give the Canadian Forces the tools it needs to provide an increased presence in the Arctic. Through this strategy, Canada is investing in new patrol ships that will be capable of sustained operation in first-year ice to ensure we can closely monitor our waters as they gradually open up and maritime activity increases. In order to support these and other Government of Canada vessels operating in the North, Canada is investing in a berthing and refuelling facility in Nanisivik.

Canada is also expanding the size and capabilities of the Canadian Rangers, drawn primarily from indigenous communities, that provide a military presence and Canada's "eyes and ears" in remote parts of Canada. A new Canadian Forces Arctic Training Centre is also being established in Resolute Bay.

Canada and the United States work together to better monitor and control Northern airspace through our cooperation in NORAD, the North American Aerospace Defence Command. Canadian Forces will also take advantage of new technologies to enhance surveillance capacity of our territory and its approaches.

Canadian Forces Operation Nanook, an annual sovereignty operation that takes place in Canada's Arctic, shows the government's commitment to protecting and demonstrating control over the air, land and sea within our jurisdiction. In 2010, Operation Nanook will include collaboration with the United States and Denmark in order to increase interoperability and exercise a collective response to emerging cross-border challenges.

6 / 7

This increased Canadian capacity demonstrates Canada's presence in the region and will also ensure that we are better prepared to respond to unforeseen events.

Moving forward, our international agenda will complement these efforts further. Three priority areas that Canada will pursue in the Arctic are: seeking to resolve boundary issues; securing international recognition for the full extent of our extended continental shelf wherein we can exercise our sovereign rights over the resources of the seabed and subsoil; and addressing Arctic governance and related emerging issues, such as public safety.

On the first priority, Canada will seek to resolve boundary issues in the Arctic region, in accordance with international law. Our sovereignty over Canadian Arctic lands, including islands, is undisputed—with the single exception of Hans Island, a 1.3-square-kilometre Canadian island which Denmark claims.

With regard to Arctic waters, Canada controls all maritime navigation in its waters. Nevertheless, disagreements exist between the United States and Canada regarding the maritime boundary in the Beaufort Sea (approximately 6,250 square nautical miles) and between Canada and Denmark over a small part of the maritime boundary in the Lincoln Sea. All disagreements are well managed, neither posing defence challenges for Canada nor diminishing Canada's ability to collaborate and cooperate with its Arctic neighbours. Canada will continue to manage these discrete boundary issues and will also, as a priority, seek to work with our neighbours to explore the possibility of resolving them in accordance with international law.

On the second priority, Canada will secure international recognition for the full extent of our extended continental shelf wherein we can exercise our sovereign rights over the resources of the seabed and subsoil. Most known Arctic natural resources lie within the exclusive economic zones of Arctic states—200 nautical miles extending from the coastal baselines. States have sovereign rights to explore and exploit living and non-living marine resources in their respective exclusive economic zones. Arctic coastal states also have existing rights to resources on their extended continental shelves beyond their exclusive economic zones.

The United Nations Convention on the Law of the Sea (UNCLOS) explicitly recognizes the rights of coastal states such as Canada over the natural resources of the seabed and subsoil beyond 200 nautical miles from their coastal baselines and sets out a process by which a state may determine the limits within which it may exercise those rights. Canada will make its submission to the United Nations Commission on the Limits of the Continental Shelf in December 2013 and is currently engaged in the scientific, technical and legal work needed to delineate the outer limits of its continental shelf. Autonomous underwater vehicles—with Canadian technology at their heart—are being used to collect some of the needed data. Canada is investing significantly to ensure that Canada secures international recognition for the full extent of its continental shelf in both the Arctic and Atlantic oceans.

The other Arctic coastal states also have extended continental shelves and are involved in a similar process. To maximize data collection in a challenging physical environment, encourage exchange of information and minimize future differences, Canada has been working closely with neighbouring Arctic Ocean coastal states. We will act on a priority basis to ensure Canada has a sound submission by the 2013 deadline. Any overlaps with the submissions of neighbouring states will be resolved through peaceful means in accordance with international law.

Beyond concrete steps on boundaries, Canada's sovereignty agenda will also address Arctic governance and related emerging issues, such as public safety. Increasingly, the world is turning its attention northward, with many players far removed from the region itself seeking a role and in some cases calling into question the governance of the Arctic. While many of these players could have a contribution to make in the development of the North, Canada does not accept the premise that the Arctic requires a fundamentally new governance structure or legal framework. Nor does Canada accept that the Arctic nation states are unable to appropriately manage the North as it undergoes fundamental change.

8 / 9

Canada, like other Arctic nations, stands by the extensive international legal framework that applies to the Arctic Ocean. Notably, UNCLOS, as referred to earlier, provides the legal basis for delineation of continental shelves and goes well beyond this to address the protection of the marine environment, freedom of navigation, marine scientific research, conservation and utilization of marine living resources, and other uses of the sea.

However, within this broad legal framework, new challenges are emerging. Until now, the Arctic Ocean's inaccessibility has meant that the region was largely insulated from the sort of safety and law enforcement challenges present in regions further south. However, decreasing ice cover will lead, over time, to increases in shipping, tourism and economic development in the Arctic Ocean region. While the full extent of the

changes will take many decades to realize, Canada and other Arctic Ocean coastal states must begin to prepare for greater traffic into the region, with sometimes negative effects.

Regional solutions, supported by robust domestic legislation in Arctic states, will be critical. Canada will work in concert with other Arctic nations through the Arctic Council¹ (the primary forum for collaboration among the eight Arctic states), with the five Arctic Ocean coastal states on issues of particular relevance to the Arctic Ocean, and bilaterally with key Arctic partners, particularly the United States.

We will need to consider how to respond to issues such as emergency response and search and rescue capability and potential future problems related to emergencies (including environmental), organized crime, and illegal trafficking in drugs and people. One very important initiative is the current effort within the Arctic Council to negotiate a search and rescue agreement for the Arctic. Information sharing, coordination of efforts, and pooling resources are all concrete ways in which partnership may be beneficial.

The recently held Arctic Ocean Foreign Ministers meeting was an important step not only in advancing our collaboration on continental shelf delineation but also in encouraging forward thinking on the emerging issues in the region. The meeting publicly demonstrated leadership and partnership by Canada and other coastal states on responsible management of the Arctic Ocean.

Protecting national sovereignty, and the integrity of our borders, is the first and foremost responsibility of a national government. We are resolved to protect Canadian sovereignty throughout our Arctic.

¹ The Arctic Council brings together eight member states (Canada, Denmark, Finland, Iceland, Norway, Russia, Sweden and the United States) and six Arctic indigenous groups called Permanent Participants.

PROMOTING ECONOMIC AND SOCIAL DEVELOPMENT

Creating a dynamic, sustainable Northern economy and improving the social well-being of Northerners is essential to unleashing the true potential of Canada's North and is an important means of exercising our sovereignty.

“Not only is the North a land of raw and majestic beauty that has inspired generations of authors, artists and adventurers, and not only is it the home to a rich culture shaped through the millennia by the wisdom of Aboriginal people, but it also holds the potential to be a transformative economic asset for the country.”

Prime Minister Stephen Harper, August 18, 2009, Iqaluit, Nunavut

The potential for wealth and job creation through resource development, both living and non-living, is great. Canada is the world's third largest diamond producer. It is estimated that one-fifth of the world's petroleum reserves lie in the Arctic. That is why the Government of Canada is investing significantly in mapping the energy and mineral potential of the North. Managed in a sustainable manner, Canada's incredible endowment, including living marine resources such as fisheries, will contribute to the prosperity of Northerners and all Canadians for generations. These resources can and will be a cornerstone of sustained economic activity in the North and a key to building prosperous indigenous and Northern communities.

10 / 11

In addition to investments in mapping in the North, the Government of Canada has made a wide variety of recent commitments related to promoting Northern social and economic development. These include measures to improve regulatory systems across the North, to address infrastructure needs including housing, to create the Canadian Northern Economic Development Agency, and to support improvement in indigenous skills and employment.

Ensuring sustainable development in the Arctic involves working closely with territorial governments and Northerners and through key international institutions like the Arctic Council to build self-sufficient, vibrant and healthy communities. The well-being of the people of the North—its inhabitants and communities—is fundamental.

Canada will actively promote Northern economic and social development internationally on three key fronts: take steps to create the appropriate international conditions for sustainable development, seek trade and investment opportunities that benefit Northerners and all Canadians, and encourage a greater understanding of the human dimension of the Arctic to improve the lives of Northerners.

First, Canada will take steps to create the appropriate international conditions for sustainable development in the Arctic, complementing domestic measures to support economic development. This involves understanding the opportunities and challenges of Arctic energy and resource development and developing regulations, guidelines and standards that are informed by Arctic science and research, including traditional knowledge. In no area is this more critical than in oil and gas development.

As an emerging clean energy superpower, Canada will continue to support the responsible and sustainable development of oil and gas in the North. Along with the rest of the international community, we have witnessed the terrible environmental, social and economic impacts of the oil spill in the Gulf of Mexico.

Canada recognizes and values the importance of working closely with other Arctic states and will take every step possible to prevent such an event in Canadian waters. Canada is showing leadership at home in Arctic safety and environmental requirements for offshore drilling through the review undertaken by the National Energy Board. Moreover, Canadians and our Arctic neighbours can be assured that no drilling will occur in Canada's deep Beaufort Sea until at least 2014.

Canada is a party to a number of bilateral and multilateral agreements and is actively engaged in various international forums, including the Arctic Council, on matters relating to the protection of the marine environment. In the wake of the oil spill in the Gulf of Mexico, we are furthering our collaboration at the appropriate levels, in particular with the United States and Denmark/Greenland in light of our common interests in the Arctic marine environment.

The 2007 Arctic Council Oil and Gas Assessment examined the impacts of current oil and gas activities in the Arctic and potential impacts related to possible future activities. The Oil and Gas Assessment found that while extensive oil and gas exploration activity and production have occurred in parts of the Arctic, much potential exists for future oil and gas development. Related risks need to be managed carefully. Canada made significant contributions to the Assessment.

The Arctic Council, with significant Canadian participation, updated its Arctic Offshore Oil and Gas Guidelines in 2009. These guidelines recommend standards, technical and environmental best practices, management policy and regulatory controls for Arctic offshore oil and gas operations. Canada will act on the request from the Arctic Council that all states apply these guidelines as minimum standards throughout the Arctic and will encourage others to do so as well.

12 / 13

Arctic shipping is another key area of focus. The 2009 Arctic Marine Shipping Assessment is the first comprehensive review of circumpolar shipping activities and provides important information about possible future shipping activities and their potential impacts. Among its findings, the Assessment noted that Arctic shipping has increased significantly, with more voyages to the Arctic and between Arctic destinations. However, the various Canadian internal waterways known as Canada's "Northwest Passage" are not predicted to become a viable, large-scale transit route in the near term, in part because mobile and unpredictable ice in the Passage poses significant navigational challenges and other routes are likely to be more commercially viable.

The Arctic Marine Shipping Assessment also provides guidance on enhancing Arctic marine safety, protecting Arctic peoples and environment, and building Arctic marine infrastructure. Based on these recommendations, the 2009 Arctic Council Ministerial supported the development of a mandatory polar code for shipping by the International Maritime Organization (IMO). As an IMO member, Canada will continue to play a leading role in the development of this code. We, along with other Arctic Council states, have also agreed to work together towards an international agreement on search and rescue operations for the Arctic by 2011.

Within the IMO context, Canada has also assumed responsibility for providing navigational warning and meteorological services to facilitate the safe management of marine traffic in two Arctic areas. These cover substantial areas of Arctic waters, including the Northwest Passage. Through this initiative, Canada will deliver services that help mitigate the risks associated with increased Arctic shipping. These services will also enhance environmental protection of the Arctic marine environment, support Northern residents in their maritime activities, and provide necessary services for coastal and marine-based resource development.

Canada is playing a key role in the creation of the Arctic Regional Hydrographic Commission to improve our understanding of the features of the Arctic Ocean and its coastal areas, essential knowledge for safe navigation. Canada has offered to host the Commission's inaugural meeting in fall 2010.

Second, Canada will continue to seek trade and investment opportunities that benefit Northerners and all Canadians.

Canada will enhance its trading ties with other Arctic states. We have recently implemented a free trade agreement with the European Free Trade Association (EFTA) member countries, which include Iceland and Norway. This agreement has the potential to enhance trade and investment between Northern regions of our respective countries. We are also seeking to build new trade ties with other Arctic states to create these

same links between our respective Northern regions. These Northern commercial relationships can serve as conduits to expand trade and investment relations not only with our immediate Northern neighbours but also with other states such as those in central Asia and Eastern Europe.

Improving air and sea transportation links to create enhanced access across the polar region can help encourage Arctic trade and investment opportunities. For instance, investments have been made to upgrade the Port of Churchill, Manitoba, to facilitate increased export options and the flow of two-way trade with other Northern ports.

Third, Canada will continue to encourage a greater understanding of the human dimension of the Arctic to improve the lives of Northerners, particularly through the Arctic Council. The Arctic Council's Arctic Human Development Report was the first comprehensive assessment of human well-being to address the entire Arctic region. Canada will continue to play a leadership role in Arctic Council initiatives in this area and to host the Secretariat for the Council's Sustainable Development Working Group. For example, the 2008 Arctic Indigenous Languages Symposium, organized by the Inuit Circumpolar Council with support from the Government of Canada, underlined the importance of preserving and strengthening indigenous languages.

14 / 15

Addressing human health issues in Northern communities is also critically important. Canada has been supporting efforts through the Arctic Council and International Polar Year research to better understand the issues and then develop and implement appropriate health policies. The results of international collaboration are all aimed at improving the health conditions of residents in the Arctic. Canada will play a lead role in the Arctic Council on a range of new health-related projects, including the development of a circumpolar health observatory, a comparative review of circumpolar health systems, and a comparative review of circumpolar nutritional guidelines.

Canada's commitment to Northern economic and social development includes a deep respect for indigenous traditional knowledge, work and cultural activities. Going forward, Canada will promote a better understanding of the interests, concerns, culture and practices of Northerners, including with regard to seals and polar bears. In this context, Canada is committed to defend sealing on the international stage. Seals are a valuable natural resource, and the seal hunt is an economic mainstay for numerous rural communities in many parts of Canada including the North.

PROTECTING THE ARCTIC ENVIRONMENT

The Arctic environment is being affected by events taking place far outside the region. Perhaps the most well-known example is climate change, a phenomenon which originates outside the Arctic but is having a significant impact on the region's unique and fragile environment. The resulting rapid reduction in Arctic multi-year sea ice has had, and will continue to have, profound consequences for the peoples and communities of the Arctic. What happens in the Arctic will have global repercussions on accelerating climate change elsewhere.

Strong environmental protection, an essential component of sustainable development, starts at home and is another important way in which Canada exercises its sovereignty in the North. Canada has long been at the forefront in protecting the Arctic environment. As far back as the 1970s, Canada enacted the Arctic Waters Pollution Prevention Act (AWPPA) to protect its marine environment, taking responsibility for enacting and enforcing anti-pollution and shipping safety laws applicable to a larger area of Arctic waters. In August 2009, the application of the AWPPA was extended from 100 to 200 nautical miles. In addition, regulations requiring vessels to report when entering and operating within Canadian Arctic waters have been finalized and are in force from July 1, 2010.

“Canada takes responsibility for environmental protection and enforcement in our Arctic waters. This magnificent and unspoiled region is one for which we will demonstrate stewardship on behalf of our country, and indeed, all of humanity.”

Prime Minister Stephen Harper, August 27, 2008, Tuktoyaktuk, Northwest Territories

These measures and others such as plans to establish a national marine conservation area in Lancaster Sound send a clear message to the world. Canada takes responsibility for environmental protection and enforcement in our Arctic waters. We are demonstrating stewardship in this magnificent ecological region.

Canada is committed to planning and managing Arctic Ocean and land-based activities domestically and internationally in an integrated and comprehensive manner that balances conservation, sustainable use and economic development—ensuring benefits for users and the ecosystem as a whole. We are acting domestically while cooperating internationally. Internationally, we will act in the following four ways:

16 / 17

First, Canada will continue to promote an ecosystem-based management approach with its Arctic neighbours and others.

In accordance with Canada's Oceans Act, Canada is working with land claim authorities, governments, industry and communities to implement an ecosystem approach in the Beaufort Sea and has identified ecologically significant marine species and places. This is part of a broader ecosystem approach in the Arctic by the Government of Canada that also includes activities related to the international co-management of species in the Arctic whose habitat crosses national borders (e.g. caribou, polar

bears and Arctic birds). These activities fall under international conventions and agreements such as the United Nations Convention on Biological Diversity, the Migratory Bird Treaty, and the Agreement on the Conservation of Polar Bears. International collaborative Arctic science and research is a fundamental aspect of the Government of Canada's participation in such agreements.

Canada and its Arctic neighbours are the stewards of unique wildlife such as polar bears. The Government of Canada recognizes the importance of indigenous knowledge and the need to use it in tandem with Western science in our efforts to better understand polar bears and their habitat.

Canada has signed a Memorandum of Understanding with the United States for the conservation and management of a shared polar bear population. In addition, Canada has developed agreements with other Arctic nations to jointly manage polar bears, narwhals and belugas. This work must continue in order to manage other shared species.

As part of its mandate, the Arctic Council has been playing a lead role in identifying large marine ecosystems in the region and determining best practices in ocean management. Canada will play a leadership role in the Arctic Council's Arctic Ocean Review which aims to strengthen and ensure the sustainable development of the Arctic Ocean. In pursuing strengthened Arctic Ocean stewardship, we will work with other interested partners and users of the Arctic Ocean as well as through regional and international organizations, including the Arctic Council and the IMO.

2010 is the International Year of Biodiversity and the Arctic is the focus of considerable attention. Canada will continue to lead the Arctic Council's Circumpolar Biodiversity Monitoring Program to ensure information on population status and trends for Arctic species and ecosystems is available and supports initiatives such as the Arctic Biodiversity Assessment. The Council has recently developed the Arctic Species Trend Index, which provides decision-makers with a valuable tool for managing and predicting Arctic wildlife populations. Tracking the index over time will facilitate this prediction of trends and identify species and groups experiencing rapid change.

Canada will continue to establish terrestrial and marine protected areas in the Arctic and monitor biodiversity and ecological integrity. Canada recognizes that ecologically sensitive areas are essential for the conservation of Arctic species including polar bears, caribous, migratory birds, and marine mammals and other aquatic species. These sensitive areas play a key role in the survival and recovery of species at risk. They also provide significant ecotourism opportunities to an expanding market of Canadians and international visitors.

Canada has made significant progress in establishing protected areas in over 10 percent of our North, designating 80 protected areas covering nearly 400,000 square kilometres. These areas include 11 national parks, six national wildlife areas and 16 migratory bird sanctuaries and will protect habitat for a wide variety of species.

Canada continues to plan for additional protected areas in the North and has an ambitious program to expand the national park system, including the creation of three new national parks. The Government of Canada is moving forward in consultation with communities and industry to add nearly 70,000 square kilometres to Canada's Northern protected areas network. Canada will be finalizing a Policy Framework for Canada's National Network of Marine Protected Areas that will guide marine protected area establishment, including the five marine ecoregions found in the Arctic. The creation of the majority of existing national parks in the Arctic proceeded hand-in-hand with land claim negotiations, as are all of the new national park proposals.

18 / 19

Second, Canada will continue to actively contribute to and support international efforts to address climate change in the Arctic, including both mitigation and adaptation in the Arctic. Climate change is having a disproportionate impact on the Arctic, and the Arctic Council's 2004 Arctic Climate Impact Assessment heightened global awareness of the problem.

Canada recognizes that climate change is a global challenge requiring a global solution. To that end, the government is committed to contributing to the global effort by taking action to reduce Canada's greenhouse gas emissions through sustained action domestically to build a low-carbon economy, working with our North American partners and constructively engaging with our international partners to negotiate a fair, environmentally effective and comprehensive international climate change regime based on the Copenhagen Accord. Canada has been, and continues to be, very active in these international negotiations, and will seek to ensure that consideration is given to the Arctic's unique set of climate change-related challenges in every relevant forum.

New evidence suggests that certain short-term factors are having an impact on the rate of climate change. The 2009 Arctic Council Ministerial approved the formation of a task force on "short-lived climate forcers" in the Arctic. While climate agents or forcers, such as black carbon,² contribute significantly to climate change, they can potentially be brought under control much more quickly than long-term contributors such as carbon dioxide. The task force will identify existing and new measures to reduce emissions of these forcers and will recommend further immediate action.

Canada has been, and will continue to be, active in climate change adaptation initiatives. Canada played an important role in the Arctic Council's recent Vulnerability and Adaptation to Climate Change in the Arctic project. Underlining the importance of community involvement in planning for and responding to climate change adaptation is one of Canada's key contributions. Canada recognizes that enhanced action on adaptation will be a significant component of the post-2012 climate change negotiations under the United Nations Framework Convention on Climate Change. Canada plays an active and constructive role in those discussions.

In support of these objectives, the Government of Canada has been working in close partnership with Northern communities and governments to assess risks, vulnerabilities

² Black carbon (soot and methane), released by car engines and fires, can darken ice and snow, increasing their rate of melting.

and opportunities related to a changing climate. Over the last two years, over 60 projects have been funded in the Canadian Arctic that have led to the development of community and regional adaptation plans, increasing knowledge and understanding of climate-related implications and the development of strong partnerships essential to implementing adaptation action.

Third, Canada will enhance its efforts on other pressing environmental issues, including pursuing and strengthening international standards, where appropriate. Canada will continue to engage in the negotiation of an international regime on access to genetic resources and the sharing of their benefits, under the Convention on Biological Diversity. Researchers around the world are interested in genetic resources found in extreme environments like the Arctic. We recognize the importance of these issues to Northerners and Northern communities.

Persistent organic pollutants and mercury, released far from the Arctic, have had serious impacts on Arctic peoples. Canada and the Inuit Circumpolar Council³ played an important role in the negotiation of the Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants. Canada will continue to address the problems arising from these contaminants, including waste management practices in the North, and will engage actively in global negotiations to reduce mercury emissions.

20 / 21

Canada is setting an international example with the Federal Contaminated Sites Action Plan. The government is providing \$3.5 billion over 15 years to address federal contaminated sites, with the majority of resources directed to contaminated sites in the North. Canada is contributing to the global effort to address mercury emissions with a plan to implement new environmental performance standards that will reduce greenhouse gas emissions and pollutants such as mercury from coal-fired electricity generating plants. An international agreement on the reduction of mercury emissions will help reduce the impact of mercury on the health and the environment of Canadians, particularly in the North.

³ Formerly the Inuit Circumpolar Conference.

Fourth, Canada will contribute to strengthening Arctic science and the legacy of International Polar Year. Arctic science forms an important foundation for Canada's Northern Strategy, providing the knowledge necessary for sound policy and decision-making both on domestic and international issues. To ensure that Canada remains a global leader in Arctic science, the Government of Canada has committed to establishing a new world-class research station in the High Arctic that will serve Canada and the world, and work is proceeding on its development. The station will anchor a strong research presence in Canada's Arctic and to complement these efforts, Canada has also invested in upgrading existing research facilities in over 30 sites across the Arctic.

Canada made one of the largest single contributions of any country to International Polar Year and will be hosting its final wrap-up event in Montreal in April 2012. Canada is also taking a lead role in the Arctic Council's Sustaining Arctic Observing Networks project. Its purpose is to further international engagement in developing sustained and coordinated pan-Arctic observing and data-sharing systems, particularly related to environmental, social, economic and cultural issues.

IMPROVING AND DEVOLVING GOVERNANCE: EMPOWERING THE PEOPLES OF THE NORTH

The Government of Canada is committed to providing Canadian Northerners with more control over their economic and political destiny. Canada is taking steps to endorse the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples in a manner fully consistent with Canada's Constitution and laws. In recent decades, Canada's Northern governments have taken on greater responsibility for many aspects of their region's affairs. Progress is continuing in this area and represents another way in which Canada is exercising its sovereignty in the Arctic. Canada's North is also home to some of the most innovative, consultative approaches to government in Canada and the world. Through land claim and self-government agreements, indigenous communities are developing made-in-the-North policies and strategies to address their unique economic and social challenges and opportunities.

“ We’re committed to helping the region and its residents realize their true potential.”

Prime Minister Stephen Harper, March 10, 2008, Yellowknife, Northwest Territories

Canada recognizes and values the important role Northern governments, Arctic Indigenous organizations at the Arctic Council (known as Permanent Participant organizations) and other Northerners have played, and will continue to play, in shaping Canada’s international actions. Canada’s Arctic foreign policy bolsters our domestic efforts for strong governance in the North in the following three ways.

First, Canada will engage with Northerners on Canada’s Arctic foreign policy. Through the Canadian Arctic Council Advisory Committee, Northern governments and Indigenous Permanent Participant organizations in Canada⁴ will have the opportunity to actively participate in shaping Canadian policy on Arctic issues. We will continue to meet regularly in Canada’s North to find common ground and work towards common objectives.

22 / 23

Second, the Government of Canada will continue to support Indigenous Permanent Participant organizations in Canada, including financially, to contribute to strengthening their capacity to fully participate in the activities of the Arctic Council. Furthermore, Canada will encourage other Arctic Council states to support the participation of their Permanent Participant organizations. Canada will also support the continued unique status of Permanent Participant organizations at the Arctic Council, which was created to provide for their active participation and full consultation. As interest by non-Arctic players in the work of the Council grows, Canada will work to ensure that the central role of the Permanent Participants is not diminished or diluted.

⁴ There are six Arctic Council Permanent Participant organizations, of which three have significant membership in Canada. These are the Inuit Circumpolar Council, the Gwich’in Council International, and the Arctic Athabaskan Council.

Third, Canada will provide Canadian youth with opportunities to participate in the circumpolar dialogue. The Canadian Arctic Council Advisory Committee chose three young Canadians to attend the 2009 Arctic Council Ministerial meeting. Their participation enhanced the contribution of the Canadian delegation at this meeting, and this successful initiative is one that Canada will continue to support.

THE WAY FORWARD

The rapid pace of change and growing importance of the Arctic requires that we enhance our capacity to deliver on Canada's priorities on the international scene. Facing the challenges and seizing the opportunities that we face often require finding ways to work with others: through bilateral relations with our neighbours in the Arctic, through regional mechanisms like the Arctic Council, and through other multilateral institutions.

The United States is our premier partner in the Arctic and our goal is a more strategic engagement on Arctic issues. This includes working together on issues related to the Beaufort Sea, on Arctic science, on Aboriginal and Northern issues, and on a common agenda that we might pursue when first Canada and then the United States chairs the Arctic Council starting in 2013. We are also working with Russia, Norway, Denmark, Sweden, Finland and Iceland to advance shared interests such as trade and transportation, environmental protection, natural resource development, the role of indigenous peoples, oceans management, climate change adaptation and scientific cooperation.

However, the key foundation for any collaboration will be acceptance of and respect for the perspectives and knowledge of Northerners and Arctic states' sovereignty. As well, there must be recognition that the Arctic states remain best placed to exercise leadership in the management of the region.

Canada was the first chair of the Arctic Council (1996-98) and will be chairing the Council again starting in 2013. The Arctic Council is the leading multilateral forum

through which we advance our Arctic foreign policy and promote Canadian Northern interests. It is a consensus-based, high-level intergovernmental forum that promotes the environmental, social and economic aspects of sustainable development and environmental protection in the Arctic region. The unique structure of the Council brings both the eight Arctic states and the six Arctic Indigenous Permanent Participants together around a common agenda—enhancing the strength and effectiveness of this unique multilateral forum.

Canada will engage with Northern governments and Permanent Participants to ensure that the Arctic Council continues to respond to the region's challenges and opportunities, thus furthering our national interests.

From Canada's perspective, the Council needs to be strengthened to ensure that it is equipped to address tomorrow's challenges. Canada will act on several fronts.

First, we will pursue a greater policy dialogue within the Council. The Council has traditionally played a strong role in science, research, monitoring and assessments, and the development of guidelines (e.g. for oil and gas) in some select areas. Canada will play a proactive role as the Council moves forward to encourage the implementation of guidelines, the development of "best practices" and, where appropriate, the negotiation of policy instruments. The current negotiation of a regional search and rescue agreement (the first ever attempt at a binding instrument under the rubric of the Arctic Council) will serve as an important test case and will inform the scope for future policy endeavours. Canada will also work to ensure that the research activities of the Council continue to focus on key emerging issues to ensure that solid knowledge underpins the policy work of the Council.

24 / 25

Second, Canada will lead efforts to develop a more strategic communications role for the Arctic Council. As the profile of the Arctic increases, the image of the Council and information about the broad range of cutting-edge work that it is doing need to

be bolstered. In this vein, a greater outreach role for the Council will increase both the understanding of the interests of Arctic states and people, and of the Council and its mandate.

Third, Canada will work with other member states to address the structural needs of the organization. While the current informal nature of the body has served Canada well for many years, the growing demands on the organization may require changes to make it more robust. Canada will work with other Arctic states to develop options, including with respect to the role of the Council, related "secretariat" functions, and funding issues.

Beyond the Arctic Council, Canada will work through other multilateral institutions such as the International Maritime Organization and the United Nations Framework Convention on Climate Change towards global solutions to issues like polar shipping regulations and climate change. Arctic-specific organizations such as the Standing Committee of Parliamentarians for the Arctic Region, the Northern Forum, and the University of the Arctic are important partners on a variety of issues.

The increasing accessibility of the Arctic has led to a widespread perception that the region could become a source of conflict. This has led to heightened interest in the Arctic in a number of international organizations including NATO and the Organization for Security and Co-operation in Europe. Canada does not anticipate any military challenges in the Arctic and believes that the region is well managed through existing institutions, particularly the Arctic Council. We will continue to monitor discussion of Arctic issues in other international forums and intervene when necessary to protect Canada's interests.

Canada is taking other steps to demonstrate leadership, such as the 2010 Arctic Ocean Foreign Ministers meeting. In addition, a new Arctic regional policy and program centre at Canada's Embassy in Norway has been established, strengthening our

on-the-ground interaction and influence in the region. This Canadian International Centre for the Arctic Region is part of a broader concerted effort to support Canada's foreign policy goals and commercial linkages through analysis, advocacy and outreach—further enhancing Canada's presence on Arctic issues abroad.

CONCLUSION

Through our Arctic foreign policy, we will deliver on the international dimension of our Northern Strategy. We will show leadership in demonstrating responsible stewardship while we build a region responsive to Canadian interests and values, secure in the knowledge that the North is our home and our destiny.

Through our Arctic foreign policy, we are also sending a clear message: Canada is in control of its Arctic lands and waters and takes its stewardship role and responsibilities seriously. Canada continues to stand up for its interests in the Arctic. When positions or actions are taken by others that affect our national interests, undermine the cooperative relationships we have built, or demonstrate a lack of sensitivity to the interests or perspectives of Arctic peoples or states, we respond.

26 / 27

Cooperation, diplomacy and respect for international law have always been Canada's preferred approach in the Arctic. At the same time, we will never waver in our commitment to protect our North.

“ The True North is our destiny...To not embrace its promise now at the dawn of its ascendancy would be to turn our backs on what it is to be Canadian...As Prime Minister Diefenbaker said...in 1961, 'There is a new world emerging above the Arctic Circle.' It is this world, a new world for all the peoples of the Arctic regions that we in Canada are working to build.”

Prime Minister Stephen Harper, August 2008, Inuvik, Northwest Territories

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.